

PRATIQUE DE LA CHASSE SUR LA RÉSERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE

L'exercice de la chasse est régie par l'article 9 du [décret de création \(faire lien avec décret_création\)](#). Cette réglementation impose qu'au moins **30% du territoire soient interdit à la chasse**. 1330ha ont donc été classés en réserve de chasse et de faune sauvage, *lieu où tout acte de chasse est interdit*.

De même, grâce au décret de création l'espace classé en Réserve Naturelle bénéficie de **plans de chasse annuels spécifiques** au site. *Un plan de chasse fixe, pour chaque espèce chassable, chaque année, le nombre maximum d'individus qui peut être prélevé*. Les plans de chasse de la Réserve sont soumis à l'avis du comité consultatif, instance sur laquelle le Préfet s'appuie pour prendre les décisions relatives à la gestion du site.

Grâce à ces plans de chasse spécifiques, le gestionnaire de la Réserve Naturelle (le Parc naturel régional de Chartreuse) peut donc ainsi connaître de manière précise la quantité d'individus qui est chassé sur le site en une année. En fonction des suivis de populations réalisés par ailleurs, des prélèvements réellement effectués par les chasseurs, de grandes orientations pour la gestion des populations chassables peuvent alors être préconisées.

Il est important de souligner que la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse est le seul lieu du département de l'Isère à disposer d'un plan de chasse pour le tétras-lyre et donc d'une régulation des prélèvements qui sont effectués. Cette espèce emblématique que l'on retrouve dans les milieux ouverts à semi-ouverts est en déclin à l'échelle des Alpes et fait donc l'objet d'une attention particulière sur le site de la Réserve Naturelle où la population semble vouloir se maintenir.

La démarche de travail

La Réserve Naturelle a fait le choix de travailler avec les acteurs de la chasse dans le cadre d'une démarche concertée en s'appuyant sur un groupe de travail « chasse » réunissant les principaux acteurs concernés. Les thématiques abordées par ce groupe de travail ont été la définition des zones à classer en réserves de chasse pour répondre à l'exigence des 30% fixés par le décret mais également le suivi de populations et la gestion des habitats.

Les zones choisies pour être classées en réserve de chasse l'ont été pour leur intérêt biologique avec un objectif de conservation et de protection **de l'habitat du tétras-lyre (lien sur doc : réserves chasse)**. L'ensemble des zones choisies a été validé en comité consultatif en 2003 et fait l'objet d'arrêtés préfectoraux désignant leur localisation et interdisant toute acte de chasse durant tout l'année.

La matérialisation de ces réserves de chasse sur le terrain s'appuie sur des limites physiques simples (sentiers, bords de falaises), sur des panneaux ou des marques de peinture (petit rectangle rouge) lorsque leur implantation était indispensable.

Liste membres groupe chasse

Association de Chasse Communale Agréée de Chapareillan
Association de Chasse Communale Agréée de St Bernard du Touvet
Association de Chasse Communale Agréée de St Hilaire du Touvet
Association de Chasse Communale Agréée de Ste Marie du Mont
Association de Chasse Communale Agréée de St Pancrasse
Association de Chasse Communale Agréée de St Pierre de Chartreuse
Association de Chasse Communale Agréée de St Pierre d'Entremont
Association de Chasse Communale Agréée de Apremont
Association de Chasse Communale Agréée de Les Marches
Association de Chasse Communale Agréée de Entremont le Vieux
Association Intercommunale de Chasse Agréée de l'Alpe
Chasse Privée de Monsieur MONCENIX CHONCHON
Chasse Privée de la Diane de Marcieu

Groupement d'Intérêt Cynégétique Chartreuse
Chasseurs de Chartreuse
Fédération Des Chasseurs de l'Isère
Fédération Des Chasseurs de Savoie
Direction Départementale de l'Agriculture de l'Isère
Direction Départementale de l'Agriculture de la Savoie
Office National des Forêts
Office National de la Chasse de la Faune Sauvage 38
Office National de la Chasse de la Faune Sauvage 73
Office National de la Chasse de la Faune Sauvage 38 – (CNERA)
Comité consultatif RN
Comité scientifique Parc
Parc de Chartreuse
Association de Valorisation des Espaces Naturels Isérois Remarquables (délégation du Conservatoire Régional en Isère)
Association Hauts Chartreuse
Centre Ornithologique de Rhône Alpes en Isère
Centre Ornithologique de Rhône Alpes en Savoie